



## Professionnels de Santé et acteurs de la protection sociale

# DES MÉTIERS INCONTOURNABLES !

**Chaque cheminot des métiers des médico-sociaux a la responsabilité particulière de veiller à la santé physique et mentale de ses collègues.**

**La CGT reconnaît, à juste titre, le caractère intégré et essentiel des cheminots des médico-sociaux dans la production ferroviaire pour un Service Public de qualité.**

**Les candidats présentés par la CGT aux élections professionnelles du 19 novembre 2015, sont des candidats formés et compétents, responsables et accessibles, présents et efficaces sur l'ensemble du territoire afin que chaque cheminot des services médicaux et sociaux ait l'assurance de pouvoir être écouté, conseillé, informé, défendu selon ses droits.**

Les trains circulent grâce au professionnalisme des cheminots. Leurs conditions de travail (horaires décalés, service continu...) impactent fortement leur vie familiale.

La médecine SNCF a été créée afin de garantir un bon état de santé physique et moral des agents, gage de sécurité et de qualité du Service Public.

L'Action Sociale SNCF a vocation d'assurer aux cheminots, aux pensionnés et leur famille un accompagnement et des prestations spécifiques.

Ces 2 services doivent rester un marqueur de solidarité et un outil de cohésion sociale.

Les cheminots de ces services sont rattachés à l'EPIC de tête SNCF. Ils sont relégués au rang de prestataires de services auprès des 3 EPIC (relation client/fournisseur), avec tous les risques de filialisation et d'externalisation que cela comporte.

De même, les offres de services proposées par l'Action Sociale émanent des directions et non plus des besoins constatés par les travailleurs sociaux.

Satisfaire des directions « clientes » et non les cheminots, tout en augmentant la rentabilité et la productivité, voilà ce qu'ils voudraient nous imposer.

### CONSÉQUENCES SUR NOTRE QUOTIDIEN

- Gel des embauches
- Utilisation d'emplois précaires non formés
- Multiplicité des tâches, augmentation de la charge de travail
- Flexibilisation du travail, urgence organisationnelle
- L'entretien et le financement du matériel n'est pas assuré (photocopieurs, logiciels..., EHPAD sans chauffage ni ascenseurs depuis des mois)
- Gel des salaires, limitation drastique du nombre de notations en niveau et qualifications supérieures
- Fermeture de structures poussant à la mobilité ou à la démission
- Disparition programmée de métiers (kiné et éducateur)



## **SOCIAL :**

- Diminution des visites à domicile
- Agrandissement des territoires
- Suppression des missions développées par les travailleurs sociaux en région
- Avec SOLIS, + de contrôles et - de moyens (postes secrétaires menacés)
- Absence de moyens financiers à travers les diminutions successives du FASS
- Orientation « antisociale » de la gestion des budgets (bilan financier 2014 = 23 millions d'euros non utilisés)

## **MÉDICAL :**

- Réduction maximum de l'offre de soins (spécialistes, kiné, soins infirmiers)
- Pression pour prioriser les visites d'aptitude au détriment du tiers temps
- Transfert de missions médecin et secrétaire vers les infirmiers
- Sous-traitance des actes biologiques
- Risque d'externalisation de la médecine du travail.

## **LA CGT REVENDIQUE :**

- ▶ Des embauches pérennes et suffisantes pour couvrir les besoins en qualité et charge de travail.
- ▶ Le maintien des RTT issues du RH0077.
- ▶ Le respect des emplois repères avec des fiches de poste en cohérence avec le contenu métier.
- ▶ La conservation des laboratoires, kinésithérapeutes, éducateurs,...
- ▶ La reconnaissance des qualifications « expériences professionnelles » dès l'embauche.
- ▶ La garantie d'évolution salariale à l'ancienneté (accès aux qualifications D et F).
- ▶ La création d'une prime de saisie induite dans la prime de travail pour les secrétaires.
- ▶ La prise en charge de la totalité des frais engendrés par les formations, hébergement et frais de garde.
- ▶ L'arrêt des mutualisations ou fermetures des CAS et CM afin de stopper la mobilité contrainte.
- ▶ Les moyens de travailler en équipe (médecins /infirmiers /conseillers en prévention /ergonomes/ psychologues et AS /CESF /éducateurs)
- ▶ Des formations équitables, adaptées et en proximité (sans limitation des passerelles entre soins, aptitude et travail)
- ▶ Une formation des dirigeants axée sur des compétences métiers et managériales à valeur humaine.

**LA VOIX DES CHEMINOT-E-S POUR NOUS RASSEMBLER,  
LE 19 NOVEMBRE 2015, JE VOTE CGT !**

